MENTOR BY ALUMNI.SPACE · MODÈLE 3/5

Convention de mentorat

[Nom du programme] · [Nom de l'organisation] · Binôme [mentor] / [mentoré]

> **Comment utiliser ce modèle**
>
> Une convention par binôme. Remplacez chaque zone entre crochets, puis supprimez ce cadre.
>
> La charte du mentor vaut pour tout le programme ; cette convention l'applique à deux personnes : objectifs, rythme et date de bilan.

La présente convention s'inscrit dans le programme [nom du programme], régi par la charte du mentor (version [n]). Les parties déclarent l'avoir lue et s'engagent à la respecter.

1. Identité des parties

	Mentor	Mentoré	Référent du programme
Nom, prénom	[ ]	[ ]	[ ]
Fonction ou ancien poste	[ ]	[ ]	[ ]
Organisation	[ ]	[ ]	[ ]
E-mail	[ ]	[ ]	[ ]
Téléphone	[ ]	[ ]	[ ]

2. Objectifs du binôme

Deux ou trois objectifs observables, chacun avec une échéance. Un objectif observable se vérifie : on peut dire à la date prévue s'il est atteint ou non.

N°	Objectif	Échéance	Comment le constater
1	[exemple : animer seul la revue de maintenance]	[juin]	[le mentoré anime la revue sans le mentor]
2	[ ]	[ ]	[ ]
3	[ ]	[ ]	[ ]

3. Rythme, durée et modalité des séances

Durée de la convention	Du [date] au [date]
Nombre et durée des séances	[exemple : une séance d'une heure toutes les deux semaines]
Modalité	☐ présentiel ☐ à distance ☐ les deux
Lieu ou outil	[salle, outil de visioconférence]
Planification et annulation	[Le mentoré / le mentor] planifie les séances. Annulation au moins [48 heures] avant, sauf urgence.

4. Point d'étape et bilan final

- **Point d'étape à mi-parcours** : le [date], avec le référent. On vérifie le rythme, les objectifs et la satisfaction des deux parties.
- **Bilan final** : le [date]. Objectifs atteints ou non, enseignements, suite éventuelle (renouvellement, nouveau binôme, clôture).
- Seuls les résultats du point d'étape et du bilan sont transmis au référent. Le contenu des échanges reste confidentiel.

5. Conditions de fin anticipée

Chaque partie peut mettre fin à la convention avant son terme, en prévenant l'autre partie et le référent par écrit [préavis éventuel :]. Le référent met fin à la convention si un conflit d'intérêts avéré ne peut être levé. La fin anticipée n'a aucune conséquence sur la situation professionnelle du mentoré.

6. Nature de l'accompagnement et engagements réciproques

Nature de l'accompagnement (cochez une case) :

- ☐ **Bénévole** : aucune rémunération.
- ☐ **Rémunéré** : [montant, périodicité, modalités de paiement]. En cas de rémunération, faites relire les clauses financières par un juriste.

Le mentor s'engage à

- être disponible aux séances convenues ;
- écouter, questionner et partager son expérience, sans décider à la place du mentoré ;
- respecter la confidentialité des échanges.

Le mentoré s'engage à

- préparer les séances et mener les actions convenues ;
- prévenir en cas d'empêchement ;
- respecter la confidentialité des échanges.

Les deux parties s'engagent à

- signaler au référent toute difficulté ou tout conflit d'intérêts ;
- participer au point d'étape et au bilan final.

Signatures

Fait à [lieu], le [date], en [trois] exemplaires.

Le mentor	Le mentoré	Le référent du programme
Nom : [ ]	Nom : [ ]	Nom : [ ]
Date : [ ]	Date : [ ]	Date : [ ]
Signature :	Signature :	Signature :

Mentions

Modèle proposé par Mentor by Alumni.space : mentor.alumni.space/modeles-mentorat · Mis à jour le 17 octobre 2026.

Ce document est un support de travail à adapter à votre organisation. Il ne constitue pas un conseil juridique : faites-le relire par un juriste avant signature ou diffusion.

Pour piloter vos binômes avec un outil de suivi : mentor.alumni.space/demo.